

MRC DE D'AUTRAY
MUNICIPALITÉ DE LANORAIE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Lanoraie tenue lundi 10 janvier 2022 à 20 h par vidéoconférence.

Sont présents : mesdames Lyne Clermont, Marie-Ève Mondor, Lucie Ouellet, conseillères et messieurs Martin Lavallée, François Boisjoly, conseillers, sous la présidence de monsieur André Villeneuve, maire.

Est absente : madame Josée Castonguay, conseillère

Assiste également à la séance, monsieur Marc-André Maheu, directeur général et greffier-trésorier, à titre de secrétaire de la séance, et madame Brigitte Beauparlant, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe.

2022-01-001

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE EN FONCTION DE L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL NUMÉRO 2021-090 DU 20-12-2021

CONSIDÉRANT QUE depuis le 20 décembre 2021, les membres du conseil municipal doivent, autant que possible, tenir leurs séances par tout moyen leur permettant de communiquer directement entre eux et de voter de vive voix, selon les modalités prévues par l'arrêté ministériel du 4 juillet 2020 (2020-049);

CONSIDÉRANT QUE le MAMH nous indique que les assemblées et réunions intérieures sont présentement interdites, le public ne peut pas être admis lors des séances du conseil;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue sans la présence du public, les membres du conseil et les officiers municipaux étant autorisés par les décrets et arrêtés ministériels actuellement en vigueur à y être présents, à prendre part, délibérer et voter à cette séance par vidéoconférence.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

Que le conseil confirme que la présente séance et toute séance ultérieure, jusqu'à ce que la situation sanitaire le permette, en considérant les règles fixées par le ministre de la Santé, soient tenues sans la présence du public et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence.

Que la séance soit ouverte en vidéoconférence.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-01-002

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- | | |
|-------|--|
| (001) | 1. Vérification du quorum et ouverture de la séance à huis clos; |
| (002) | 2. Adoption de l'ordre du jour; |
| (003) | 3. Adoption des procès-verbaux des 6 et 14 décembre 2021; |
| (004) | 4. Information et suivi de dossiers; |
| | 5. Administration : |
| (005) | 5.1. Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil – dépôt; |
| | 5.2. Adoption du projet de règlement modifiant le Règlement 1-2000 sur la régie interne des sessions du conseil – jour et le lieu des séances; |
| (006) | 5.3. Avis de motion et dépôt du projet de règlement établissant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux; |
| (007) | 5.4. Nominations; |
| (008) | 5.5. Carrefour Émilie de Lanoraie – subvention; |
| (009) | 5.6. Mandat – avocat; |

- (010) 6. Sécurité publique :
 - 6.1. Avis de motion et dépôt du projet de règlement décrétant un emprunt pour l'exécution des travaux d'agrandissement de la caserne incendie;
- 7. Travaux publics;
- (011) 8. Hygiène du milieu :
 - (012) 8.1. Mandat consultant – préparation de devis;
 - (013) 8.2. Mandat – campagne de mesure des eaux parasitaires;
 - 8.3. Puits;
- 9. Loisirs et culture :
 - (014) 9.1. Terrain de soccer – services professionnels;
 - (015) 9.2. Les péchés mignons de Lanoraie;
- 10. Urbanisme et mise en valeur du territoire :
 - (016-019) 10.1. Demandes de permis – PIIA;
 - (020-021) 10.2. Tour de télécommunication;
 - (022-023) 11. Courrier;
 - (024) 12. Approbation des comptes payés et à payer;
 - 13. Divers;
 - 14. Période de questions;
 - (025) 15. Levée de la séance.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
APPUYÉE PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

Que l'ordre du jour soit adopté.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-01-003

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES 6 ET 14 DÉCEMBRE 2021

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux a été préalablement transmise aux membres du conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

Que les procès-verbaux des 6 et 14 décembre 2021 soient adoptés.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-01-004

RÉSOLUTION 2021-10-341 – AMENDEMENT

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

D'amender le tableau de rémunération du personnel électoral, annexé à la résolution 2021-10-341, afin que les montants prévus pour le dépouillement du vote par anticipation pour les scrutateurs et secrétaires des bureaux de vote par anticipation soient de 55 \$ au lieu de 42 \$.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Conformément aux dispositions de l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, mesdames Lyne Clermont, Marie-Ève Mondor, Lucie Ouellet et Josée Castonguay, ainsi que messieurs André Villeneuve, Martin Lavallée et François Boisjoly, membres du conseil, ont déposé leur déclaration des intérêts pécuniaires.

2022-01-005

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1-2000 SUR LA RÉGIE INTERNE DES SESSIONS DU CONSEIL – JOUR ET LE LIEU DES SÉANCES

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal adopte le projet de règlement portant le numéro 1-1-2022 ayant pour titre « Règlement modifiant le Règlement 1-2000 sur la régie interne des sessions du conseil – jour et le lieu des séances », tel que déposé.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-01-006

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS-ES MUNICIPAUX

Le conseiller Martin Lavallée donne avis de motion indiquant qu'un membre du conseil pourra proposer à la prochaine séance ou à toute autre séance subséquente du conseil un projet de règlement édictant le code d'éthique et de déontologie des élus-es municipaux.

Le conseiller Martin Lavallée dépose le projet de règlement numéro 116-2022 intitulé Règlement édictant le code d'éthique et de déontologie des élus-es municipaux, qui sera adopté à une séance subséquente.

2022-01-007

NOMINATIONS

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

Que les membres du conseil soient nommés responsables des dossiers ci-après mentionnés :

MEMBRES DU CONSEIL	DOSSIERS
André Villeneuve	Comité ZIP des Seigneuries
François Boisjoly	Jumelage Lanoraie/Montagrier
Lucie Ouellet	Loisirs
Martin Lavallée	Patrimoine
Marie-Ève Mondor	Les Péchés mignons de Lanoraie
Josée Castonguay	Ressources humaines
Lyne Clermont et François Boisjoly	Travaux publics
Martin Lavallée	Culture
André Villeneuve et Martin Lavallée	Environnement
Lyne Clermont	Sécurité routière

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

De poursuivre la subvention mensuelle de 250 \$ remise au Carrefour Émilie de Lanoraie inc. pour l'année 2022.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-01-009

MANDAT – AVOCAT

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

De renouveler le mandat de la firme DHC avocats au montant de 500 \$ (taxes en sus) pour leurs services de consultation téléphoniques, pour un an, débutant le 1^{er} février 2022.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-01-010

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT DE LA CASERNE INCENDIE

La conseillère Lyne Clermont donne avis de motion indiquant qu'un membre du conseil pourra proposer à la prochaine séance ou à toute autre séance subséquente du conseil un projet de règlement d'emprunt pour l'exécution des travaux d'agrandissement de la caserne incendie.

La conseillère Lyne Clermont dépose le projet de règlement numéro 117-2022 intitulé Règlement d'emprunt pour l'exécution des travaux d'agrandissement de la caserne incendie, qui sera adopté à une séance subséquente.

2022-01-011

MANDAT CONSULTANT – PRÉPARATION DE DEVIS

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

De mandater la firme Enviro Services pour l'accompagnement de la Municipalité et la préparation d'un devis pour l'entretien et l'exploitation des eaux usées et de l'eau potable.

De prévoir un budget de 3 600 \$ à cette fin.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-01-012

MANDAT – CAMPAGNE DE MESURE DES EAUX PARASITAIRES

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à demander des prix pour la réalisation d'une campagne de mesure des eaux parasitaires dans l'égout sanitaire de la rue Rondeau.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-01-013 PUITS

CONSIDÉRANT QUE des travaux seront effectués sur les installations de production d'eau potable de la Municipalité dans le cadre des travaux d'aménagement du puits 6.3;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de profiter de cette occasion pour effectuer des travaux connexes.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

De prévoir un budget maximal de 11 025 \$ pour évaluer la capacité mécanique de la station de pompage du puits 5 et réaliser les plans et devis nécessaires à la réalisation de travaux de mise à niveau des réservoirs d'eau potable.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-01-014 TERRAIN DE SOCCER – SERVICES PROFESSIONNELS

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal autorise le directeur général et greffier-trésorier à demander des soumissions pour la conception des plans pour un terrain de soccer.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-01-015 LES PÉCHÉS MIGNONS DE LANORAIE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

Que l'agente des communications madame Josiane Laporte soit autorisée à organiser la tenue des marchés publics Les Péchés mignons de Lanoraie 2022, à effectuer les dépenses nécessaires pour la tenue de l'activité et à signer les contrats avec les différents intervenants, et ce, conformément aux dispositions de l'article 8 du règlement 96-2017 et, sous réserve des restrictions et mesures sanitaires dictées par la Direction de la santé publique et du gouvernement du Québec.

Que le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à payer les factures à même le budget, autres revenus et subventions de cette activité.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

Le maire André Villeneuve dénonce qu'il a potentiellement, directement ou indirectement, un intérêt particulier concernant le point suivant. En conséquence de cette divulgation, et avant le début des délibérations sur cette question, ce dernier se retire des discussions en quittant momentanément la séance, cette situation n'affectant pas le quorum.

2022-01-016 DEMANDE DE PERMIS PIIA – 3, RUE LAROCHE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis de rénovation au 3, rue Laroche;

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement 1083-2017 concernant les Plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise l'installation d'un garde-corps de couleur brun commercial sur la galerie;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les critères et objectifs du règlement;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 15 décembre 2021.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
APPUYÉE PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal autorise l'émission du permis pour les travaux demandés au 3, rue Laroche.

La mairesse suppléante Lyne Clermont demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

Le maire André Villeneuve reprend sa place pour les délibérations.

2022-01-017

DEMANDE DE PERMIS PIIA – 23-25, CHEMIN DE JOLIETTE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis de rénovation au 23-25, chemin de Joliette;

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement 1083-2017 concernant les Plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à transformer le garage attaché localisé au sud de la résidence en logement supplémentaire;

CONSIDÉRANT le choix de matériaux et de couleur;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les critères et objectifs du règlement;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 15 décembre 2021.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal autorise l'émission du permis pour les travaux demandés au 23-25, chemin de Joliette.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-01-018

DEMANDE DE PERMIS PIIA – 327, RUE NOTRE-DAME

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis de rénovation au 327, rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement 1083-2017 concernant les Plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à refaire la véranda latérale droite, ajouter un muret et des colonnes sur la galerie avant, changer le revêtement extérieur de la partie avant et peindre les pierres;

CONSIDÉRANT le choix de matériaux et de couleur;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte en partie les critères et objectifs du règlement;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 15 décembre 2021.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
APPUYÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal autorise l'émission du permis pour les travaux demandés au 327, rue Notre-Dame sous conditions :

1. Les cadres des fenêtres de la véranda doivent être peints en blanc;
2. Les colonnes de la galerie couverte doivent être grises ou blanches;
3. Les pierres doivent être peintes en gris.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

Le maire André Villeneuve dénonce qu'il a potentiellement, directement ou indirectement, un intérêt particulier concernant le point suivant. En conséquence de cette divulgation, et avant le début des délibérations sur cette question, ce dernier se retire des discussions en quittant momentanément la séance, cette situation n'affectant pas le quorum.

2022-01-019

DEMANDE DE PERMIS PIIA – 409, RUE NOTRE-DAME

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis de construction neuve au 409, rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à construire une habitation bifamiliale isolée;

CONSIDÉRANT les plans de construction et d'implantation déposés à Municipalité, ainsi que le choix de matériaux et couleurs proposés;

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement 1083-2017 concernant les Plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les critères et objectifs du règlement;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 15 décembre 2021.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
APPUYÉE PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal autorise l'émission du permis de construction neuve au 409, rue Notre-Dame, et ce, conditionnellement à ce que le bardeau installé soit de type architectural.

La mairesse suppléante Lyne Clermont demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

Le maire André Villeneuve reprend sa place pour les délibérations.

2022-01-020 TOUR DE TÉLÉCOMMUNICATION – RUE DES ÉTANGS (P 4 164 356)

CONSIDÉRANT QUE Rogers Communications inc. désire construire une tour de télécommunication sur le terrain des étangs aérés (partie du lot 4 164 356);

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de signer un contrat de location à cette fin.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
APPUYÉE PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

D'autoriser le maire et le directeur général et greffier-trésorier à signer, pour et au nom de la municipalité, un contrat de location pour une partie du lot 4 164 356 (rue des Étangs) avec l'entreprise Rogers Communications inc.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-01-021 TOUR DE TÉLÉCOMMUNICATION – DEMANDE CPTAQ – RUE DES ÉTANGS (P 4 164 356)

CONSIDÉRANT la demande de Rogers Communications inc. à la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à permettre l'utilisation d'une partie du lot 4 164 356, à une fin autre que l'agriculture;

CONSIDÉRANT l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

CONSIDÉRANT la réglementation en vigueur.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
APPUYÉE PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal informe la Commission de protection du territoire agricole du Québec que la Municipalité appuie la demande de Rogers Communications inc. et que celle-ci ne va pas à l'encontre des règlements municipaux en vigueur.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-01-022 ASSOCIATION FORESTIÈRE DE LANAUDIÈRE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

D'autoriser l'adhésion de la Municipalité de Lanoraie à l'Association forestière de Lanaudière au montant de 150 \$ pour l'année 2022 ainsi que l'abonnement d'un an au magazine Le Progrès Forestier.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-01-023 CENTRE DE PRÉVENTION DU SUICIDE DE LANAUDIÈRE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR la conseillère Lucie Ouellet

ET RÉSOLU

Qu'un montant de 250 \$ soit versé à l'organisme Centre de prévention du suicide de Lanaudière.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-01-024

APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

CONSIDÉRANT QU'une copie de la liste des comptes payés et à payer a été transmise à chacun des membres du conseil et tous déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture par le secrétaire-trésorier et directeur général;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier-trésorier a fourni tous les documents et explications à la satisfaction de ceux-ci;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
APPUYÉE PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

Que les comptes payés et à payer incluant les salaires, présentés par le directeur général et greffier-trésorier au montant de 477 492,02 \$ (520839 à 520996, PA 1036 à PA 1052, 10603, 10605, 10612 à 10668) soient approuvés.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS DE 20 H 43 À 21 H

2022-01-025

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

Que la séance soit levée à 21 h.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

André Villeneuve, maire

Marc-André Maheu, secrétaire-trésorier et directeur général

Je, André Villeneuve, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

André Villeneuve, maire